



LIGUE DE FOOTBALL DE LA GUYANE

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbienne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 (1^{ère} PARTIE)

Membres présents :
Président : NELSON Antoine (élu au CD)
Représentants des clubs : CAROUANAPOULLE Steven AMARANTHE Armide AFONSOEWA Kavallier (absent)
Représentants des arbitres: JEAN- MARIE Stève (élu au CD) (absent) ELINA Raymond CAYOL Albert (absent)

Considérant les articles 33 ,48 et 49 du statut de l'arbitrage de la F.F.F,

LA COMMISSION

STATUE sur le rattachement des arbitres à un club et

VERIFIE si ces derniers ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club.

SITUATION DES CLUBS AU REGARD DES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 26 SEPTEMBRE 2019

REGIONALE 1: Obligation 4 arbitres dont 2 majeurs (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

REGIONALE 2 : Obligation 3 arbitres dont 1 majeur (Art. 96 des règlements sportifs généraux)

	CLUBS	NBRE D'ARBITRES	ARBITRES MAJEURS	JEUNES ARBITRES	ARBITRES MANQUANTS	ANNEE D'INFRACTION	SANCTION FINANCIERE* (Amende en EUROS)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)	SANCTION SPORTIVE (Art. 102 du statut de l'arbitrage)
								Au titre de la saison 2018/2019	Au titre de la saison 2019/2020	Applicable pour toute la saison 2020/2021
	AS ETOILE DE MATOURY	4	FABIEN Jean-Claude	AZIZI Bilal** LAMONNAIE Ruddy MATHURIN BORIS	0			Néant	Néant	Néant
R1	ASC LE GELDAR DE KOUROU	4	ADA Antoine, BANGO Marius CHOCHO Stéphane SERAPHIN Tcherlen		0			Néant	Néant	Néant
	ASU GRAND SANTI	1	PIERRE Michel		3	3ème	1620€	4 mutés en moins	6 mutés en moins	6 mutés en moins
	ASC REMIRE	8	MANDE Jean-Pierre PREVOT Grégory SOW Mamadou ADENET Jean	ADENET Nolhan ADENET Wendy, AZIZI Bilal**, COUCHY Cédric	0			Néant	Néant	Néant
	US MATOURY	3	JEAN-MARIE Stève BOUDHOU Clotaire GENEVIEVE Gener		1	1ère	180 €	Néant	Néant	2 mutés en moins
	AJ SAINT -GEORGES	3	AZIZI Mustapha NARECE Marc-Elie MERILLE François		1	2ème	360 €	Néant	2 mutés en moins	4 mutés en moins
	KOUROU FC	3	BENFELE Jules LORENARD Francenel		1	1ère	180 €	Néant	Néant	2 mutés en moins

		TIME Jean-Mary							
FC OYAPOCK	0			4	2 ^{ème}	1440 €	2 mutés en moins	2 mutés en moins	4 mutés en moins
CSCC	4	LEOPOLDIE Yannick POLEON Hanith THERMIDOR Jonathan AGOUSSA Migill		0			2 mutés en moins	Néant	Néant
ASC AGOUADO	1	AMOFOE Bryan		3	4 ^{ème}	2160 €	2 mutés en moins	4 mutés en moins	6 mutés en moins
SC KOUROUCIEN	5	ALEXANDRE Sinford BENOIT Phipps LONG Rina	MISIDJANG Sharmila SEMA Makenson	0			Néant	Néant	Néant
OLYMPIQUE DE CAYENNE	4	CAROUPANAPOULLE Steven	HAMEL Kévin MACEDO LEMOS Andrio MORISSEAU Alex	0			Néant	Néant	Néant
US SINNAMARY	3	LETARD Hervé TORVIC Judith	JEAN PIERRE Elmita	0			Néant	2 mutés en moins	Néant
USL MONTJOLY	6	AZOR Katia BARONIAN Jean-René MILOCK Alex**	BEAUFORT Axel SALIBER Wesley MILOCK Alex Nicolas**	0			2 mutés en moins	Néant	Néant
AOJ MANA	0			3	8 ^{ème}	3360 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
ASL LE SPORT GUYANAIS	5	NOEL Luxon JEAN-MARIE Georges	CAVALIER Werley PALMOT Christopher SOUTENARE Sonny	0			Néant	Néant	Néant
US MACOURIA	1	LEMKI Thierry		2	1 ^{ère}	280€	Néant	Néant	2 mutés en moins
AS DYNAMO DE SOULA	3	APOLLON Mackenson BRESINE Maikely KNIGHTS Dexter		0			Néant	2 mutés en moins	Néant
EJ BALATE	2	AMOSIE Victor SILVA MORAIS Jonas		1	1 ^{ère}	140 €	2 mutés en moins	Néant	2 mutés en moins
AJ BALATA ABRIBA	4	LABORDE Lovensky NUMA Jean	MOREAU Evens PROCHETTE Nerlande	0			Néant	Néant	Néant

R2								Néant		
	USC ROURA	2	BENICE Obnel TONG LEE A TAI Jean-Marc		1	9 ^{ème}	1260 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	USC MONTSINERY	4	CUSSET Charles	EGALITE Adams FLEURIMAY Gummy GUIMI Griphanne	0			4 mutés en moins	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	4 mutés en moins
	AS ST-ELIE	0			3	9 ^{ème}	3780 €	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1	6 mutés en moins et refus d'accession en R1
	A.S.C de L'OUEST	4	AGOUDI Eric ANAISSANT Roger KING Jonathan** MONIMONFOU Bernardin		0			2 mutés en moins	Néant	Néant
	E.F IRACOUBO	5	ADAMCYK Patricia ADAMCYK Teddy PASCAL Thierry WONGSOPAWIRO John** KING Jonathan**		0			Néant	Néant	Néant
	ASC ARMIRE	1	FELIX Péterson		2	1 ^{ère}	280 €	2 mutés en moins
	AS KARIB	5	ALEXANDRE Joberson AUGUSTIN Michelais NAZAIRE Dulersaint PINTHIEVE Renold	MACEAN Ardens	0			6 mutés en moins et refus d'accession en R1	4 mutés en moins	2 mutés en moins
	LOYOLA OC	6	ISSENMANN Régis HODEBOURG Emmanuel MILOCK Alex**	HO CHONG LINE Lenny MILOCK Alex Nicolas** TAVARES GUIMARAES Dandara				Néant
	ARC-EN-CIEL Guyanais	1	LEAO DE LIMA José		2	1 ^{ère}	280 €	2 mutés en moins
	TOTAL	92			27		15 320 €			

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de la LFG dans les conditions de délai et de forme prévues à l'article 113 des Règlements Sportifs Généraux de la LFG .

Le secrétaire
Raymond ELINA

Le président
Antoine NELSON

*Régionale 2:

140 euros par arbitre manquant
(première année d'infraction)
280 euros par arbitre manquant
deuxième année d'infraction)

420 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)
560 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)

*Régionale 1:

180 euros par arbitre manquant (première
année d'infraction)
360 euros par arbitre manquant (deuxième
année d'infraction)

540 euros par arbitre manquant
(troisième année d'infraction)
720 euros par arbitre manquant
(quatrième année d'infraction)